

Arrêts maladie ordinaire : Reprises sur rémunérations sur la paye d'octobre !

Suite au décret d'application du 27.02.2025, les collectivités territoriales ont l'obligation de mettre en œuvre à compter du 01.03.2025 la baisse d'indemnisation des arrêts maladie ordinaire : c'est le passage de 100 % à 90 %.

La Ville a dû se conformer à cette obligation légale mais n'a pas pu la mettre en œuvre dès le 1^{er} mars car il lui fallait d'abord modifier sa solution informatique pour les payes. Conséquence : les agents ayant déclaré un congé maladie ordinaire à partir du 1^{er} mars ont continué à être rémunérés à 100 % au lieu de 90 %. Mais la Ville annonçait que les 10 % de différence seraient repris quand le logiciel de paye le permettrait...

Les adaptations informatiques ont été finalisées en septembre, soit 7 mois plus tard. Les reprises de rémunérations seront donc effectives à partir de la prochaine paye, le 24 octobre.

Surveillez votre paye d'octobre !

La Direction des ressources humaines (DRH) a indiqué aux organisations syndicales que les agents concernés pourront contacter leur UGD et leur expliquer leur difficulté. L'UGD pourra alors saisir un responsable du service des ressources humaines (SRH) de la Direction pour qu'il prenne contact avec les agents concernés et examine un étalement sur 2025 voire 2026.

Nous dénonçons une nouvelle mesure implacable et déshumanisée

Une fois encore, les agents vont subir les conséquences d'une décision appliquée sans prise en compte des réalités du terrain. La Ville a mis 7 mois à adapter ses outils mais à la fin de l'histoire, c'est aux agents que revient la charge du rattrapage. Ce décalage injuste démontre la passivité de la Ville face aux pertes financières du personnel.

Le syndicat **CFTC** dénonce cette situation et clame qu'il n'est pas tolérable de facturer aux agents les retards techniques et organisationnels.

Par ailleurs, il est inacceptable que ce soit aux agents de contacter leur UGD pour exprimer leur difficulté. Combien d'agents ne le feront pas ? Par manque d'information, ou par auto-censure.

A minima, pour les agents (comme pour leur UGD), l'échelonnement devrait être automatique !

Dans un contexte difficile d'inflation conjuguée à de faibles rémunérations :

Nous demandons une action courageuse de la Ville qui aille au-delà du simple échelonnement, afin de prévenir toute fragilisation supplémentaire ;

Et nous demandons aux SRH, dans un premier temps, de veiller à ce que chaque agent concerné soit informé personnellement et accompagné dans cette procédure.

**La CFTC à vos côtés
Pour vous défendre et vous informer**

